

SMAEP MAILLÉ, DRACHÉ, MARCILLY, NOUÂTRE

RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le quinze septembre, à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué le 8 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Maillé, sous la présidence de Monsieur Bernard ELIAUME.

Etaient présents : MM. ELIAUME Bernard, JAHAN Francis, GRANGE Fabrice, SOUBISE Mathieu, Mmes GARNIER Sophie, RAGUIN Nadine, délégués titulaires.
MM. MOREAU Lilian, MINIER Quentin, délégués suppléants.

Etaient absents excusés : M. BERNARD Xavier, M. VANDENDORPE Benoît, M. PICARD Cédric qui a donné pouvoir à Mme GARNIER Sophie.

Assistait à la réunion : M. MABILAT Valentin, responsable d'exploitation de SOGEA.

Secrétaire de séance : M. SOUBISE Mathieu.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
2. Convention avec le syndicat de rivières Val de Vienne pour mener des actions de communication en faveur des économies d'eau,
3. Hausse du coût de l'énergie : modification des clauses financières prévues au contrat de délégation avec SOGEA,
4. Facturation de l'eau au GAEC des Deux Vals à Draché,
5. Devis pour l'installation de caméras sur les différents sites du SMAEP,
6. Vote du tarif de l'eau pour la prochaine facturation,
7. Questions et informations diverses.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

2. CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE RIVIERES VAL DE VIENNE POUR MENER DES ACTIONS DE COMMUNICATION EN FAVEUR DES ECONOMIES D'EAU

Dans le cadre des actions de communication sur les économies d'eau pour les scolaires (écoles primaires et collège de Nouâtre), un partenariat avec le syndicat de rivières Val de Vienne a été envisagé.

Le président présente le programme proposé par le syndicat de rivières, avec deux hypothèses :

- 1° - ½ journée d'animation par classe et par an : 12 200 € (reste à charge pour le syndicat 2 440 €)
- 2° - ½ journée d'animation par classe sur 3 ans : 6 800 € (reste à charge pour le syndicat 1 360 €)

Une réunion de présentation sera à prévoir avec les directrices d'école et les présidents des syndicats des écoles afin de connaître leur avis sur le sujet.

Le comité syndical émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le principe, avec une préférence pour la première hypothèse.

Délibération :

Le Comité syndical, après avoir pris connaissance des termes de la convention de partenariat entre le syndicat d'eau et le syndicat de rivières Val de Vienne relative aux actions de communication en faveur des économies d'eau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les termes de cette convention
- **AUTORISE** le Président à la signer.

3. HAUSSE DU COUT DE L'ENERGIE : MODIFICATION DES CLAUSES FINANCIERES PREVUES AU CONTRAT DE DELEGATION AVEC SOGEA

Le Président donne lecture du courrier reçu de SOGEA sur l'impact de la hausse du coût de l'électricité et la demande de révision des conditions financières du contrat.

Deux hypothèses sont proposées :

- Exclusion du poste « énergie » du marché, actuellement payé par SOGEA,
- Conclusion d'une convention d'indemnisation.

Après en avoir débattu, le comité syndical demande à SOGEA de fournir :

- Un bilan global chiffré sur la durée du marché afin d'avoir une vision précise de la situation ;
- Une proposition chiffrée quant aux modifications financières envisagées par le délégataire.

M. Mabilat fournira ces éléments avant le prochain comité syndical prévu le jeudi 19 Octobre 2023, afin que les membres du syndicat puissent les analyser avant délibération.

4. FACTURATION DE L'EAU AU GAEC DES DEUX VALS A DRACHÉ

Après échange entre le comité syndical et M. Mabilat, il s'avère que la solution la plus viable pour le syndicat est la mise en place d'une purge automatique.

M. Mabilat fournira un devis pour le prochain comité syndical.

5. DEVIS POUR L'INSTALLATION DE CAMERAS SUR LES DIFFERENTS SITES DU SMAEP

Suite à des dégradations commises sur la station de Maillé, le Président propose des mesures pour limiter ces incivilités.

M. Mabilat fera des propositions (caméras, alarmes périmétriques, détecteurs de vibration, ...) pour le prochain comité syndical.

6. VOTE DU TARIF DE L'EAU POUR LA PROCHAINE FACTURATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de fixer le tarif de la surtaxe syndicale pour 2024 comme suit :
 - Abonnement annuel : 63.00 € H.T
 - Consommation : 0.90 € HT le m³.

Le Président,
Bernard ELIAUME



Le secrétaire,
SOUBISE Mathieu



FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS